TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CLERMONT-FERRAND

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 26/30-D/Présidente

LA PRESIDENTE

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 222-1 ;

A R R E T E :

Article 1er : Sont désignés pour statuer par ordonnance en application de l'article R. 222-1 du code de justice administrative, les magistrats dont les noms suivent :

- M. Gilles JURIE, premier conseiller
- Mme Carine TRIMOUILLE, première conseillère
- M. Loïc PANIGHEL, premier conseiller
- Mme Lisa BOLLON, première conseillère
- M. Christophe NIVET, premier conseiller

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des magistrats désignés à l'article 1, sont désignés pour les suppléer :

- M. Julien BRUN, conseiller
- Mme Géraldine VELLA, conseillère
- M. Goulven PERRAUD, conseiller
- Mme Hannah MICHAUD, conseillère
- Mme Charlotte DE OLIVEIRA, conseillère
- Mme Chloé BRASSET, conseillère
- M. Evan BONIC, conseiller

Article 3 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site internet de la juridiction.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1er août 2026.

La Présidente,

Jeannette FÉMÉNIA